



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

PV de la commission électorale

31 mars 2017 | 14h00 | Salle du Comité de l'AGL

Présent·e·s :

Pour les représentants étudiants : Olivier Malay, Antoine Grégoire, Jonathan Leysens

Pour les membres du personnel : Edouard Cuvelier

Pour le Vice-Recteur aux Affaires Etudiantes : Florence Vanderstichelen

Excusé·e·s :

Pour les représentants étudiants : Quentin Daems

Pour les membres du personnel : Geoffrey Willems

Pour l'administration de la Vie Etudiante : Sabrina Pasinetti

Secrétariat : Werner Saussez (Permanent AGL)

1. Point informatique

La Commission électorale a rencontré, à 12h30, des membres de l'ICTEAM qui ont décelé un problème lors du processus électoral. La discussion fut intéressante et enrichissante. La commission en retire trois conclusions.

- D'une part, une communication claire et transparente de la part de la Commission doit être faite sur le problème survenu. Cela doit permettre à conscientiser les étudiants sur leur responsabilité en tant qu'électeur (devoir de vérification, ...) et sur le fait que le vote électronique, comme tout autre système, n'est pas infaillible.
- D'autre part, il est important que l'audit des élections soit élargi à des auditeurs plus nombreux et « multidisciplinaires » (sécurité, confidentialité, légalité, ...). Cet audit devrait même pouvoir être envisagé de manière (quasi-)publique.
- Enfin, afin de poursuivre le débat philosophique de la question du droit de vote électronique au lieu du droit de vote papier, la Commission électorale invite la Chaire Hoover, le CASE et l'AGL à (ré-)ouvrir le débat, par exemple sous le modèle d'un « midi de l'éthique ».

2. Plaintes

Au niveau des plaintes, la Commission électorale a rencontré une série de candidats ce matin. Elle poursuit l'instruction des dossiers ce soir, à 20h. A l'exception d'un dossier, celui d'une étudiante accusée de ne pas avoir respecté la campagne neutre en commentant un post facebook, le premier jour des élections, par les mots « Phénix Phénix Phénix Phénix ». La Commission décide de classer sans suite (voir décisions).

3. Résultats des élections

Les résultats détaillés sont publiés sans délai sur le site internet de l'AGL.

Le nombre d'électeurs a été de 30.505. Parmi ceux-ci, 8.622 ont voté. Parmi ces 8.622 votes, 6 votes ont été annulés par la Commission Electorale, à sa propre initiative. Ceci s'explique car ces bulletins ont été identifiés comme litigieux suite au problème mentionné dans le PV du 30 mars.

Le taux de participation est donc de 28,24%.

Au Conseil AGL, les trois listes ont obtenu le nombre de sièges suivant :

- Almaconda : 12
- Phénix : 37
- Geronimo : 33

La Commission électorale approuve les résultats pour les élections 2017.